



COVID 19 - Informations du CNC – mesures concernant la tenue des commissions

Pour faire face à la situation exceptionnelle de confinement que nous vivons, le CNC est en train d'adapter profondément le fonctionnement **de toutes ses commissions** :

- **Toutes les demandes de soutien** vont être dématérialisées. Nous demandons donc explicitement aux demandeurs de **ne plus envoyer de dossiers papier**.
- **Le nombre de pièces à fournir** pour une demande de soutien va être réduit de manière substantielle.
- **Le CNC a déjà repris la tenue de certaines de ses commissions et confirme le planning prévu en avril**. Les commissions qui n'ont pas pu se tenir en mars, au début de l'épidémie, seront reprogrammées. Les dates-limites de dépôt ont été recalées en conséquence.
- **Les sessions des commissions sont dorénavant dématérialisées**. Les membres des commissions disposeront de solutions techniques permettant de récupérer, dans les mêmes délais qu'auparavant, les dossiers artistiques et techniques.
- **Les auditions des porteurs de projets se dérouleront par visio-conférence ou, à défaut, seront remplacées par un pitch vidéo bref**, d'une durée de 5 à 10 minutes maximum. Il sera joint aux éléments accessibles aux commissionnaires.

Ces premières mesures concernent le soutien sélectif du CNC. Une démarche similaire est en cours pour rendre le soutien automatique plus simple et plus fluide. Elle vous sera communiquée en milieu de semaine prochaine.

L'ensemble des solutions techniques et des nouvelles règles de fonctionnement sera mis en ligne par le CNC dès la fin de la semaine prochaine.

